

# Guide de transition pour les accommodations

Inspiré du document élaboré par Marie-Pier Cartier, Marie-Pier Claveau,  
Arline Laforest, Dominique Michaud et Katie Perron  
Version finale de l'équipe provinciale du Centre de soutien à l'apprentissage  
Mise à jour : avril 2022



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. BIENVENUE AU CCNB</b> .....	3
<b>2. ACCOMMODATIONS GRATUITES ET CELLES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT</b> .....	3
<b>2.1 Accommodations gratuites</b> .....	3
<b>2.2 Accommodations nécessitant un financement</b> .....	4
2.2.1 Étapes à suivre pour les accommodations nécessitant un financement .....	4
TRAVAIL NB.....	4
PRÊTS ÉTUDIANTS.....	5
SUBVENTION.....	6
<b>Annexe 1 : Aide-mémoire pour faciliter ta transition au CCNB</b> .....	7
<b>Annexe 2 : Coordonnées des coordonnatrices ou coordonnateurs d’inclusion par campus</b> .....	8

## 1. BIENVENUE AU CCNB

Bienvenue au CCNB! C'est un grand plaisir de te compter parmi notre population étudiante.

Grâce à ce guide, tu connaîtras :

- L'importance d'informer toi-même le CCNB de tes besoins en classe et durant tes examens;
- Les types d'accommodations offerts au CCNB qui peuvent répondre à tes besoins;
- La documentation dont tu auras besoin pour avoir accès à ces accommodations;
- Les différentes étapes que tu as à compléter avant ton entrée au CCNB;
- Les coordonnées de la coordonnatrice ou du coordonnateur d'inclusion de ton campus.

Au CCNB, tu es responsable de ta réussite et de demander l'aide dont tu as besoin pour avoir accès à tes accommodations. La coordonnatrice ou le coordonnateur d'inclusion de ton campus attend donc ta communication!

\*Ta coordonnatrice ou ton coordonnateur d'inclusion aura besoin de documentation provenant de professionnels de la santé afin de connaître les recommandations nécessaires pour ta réussite collégiale.\*

## 2. ACCOMMODATIONS GRATUITES ET CELLES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT

Il est possible de classer les accommodations offertes au CCNB en deux catégories: celles qui sont gratuites et celles qui nécessitent un financement. Lorsqu'une personne étudiante n'a pas accès aux fonds externes (bourse canadienne, Travail NB, etc.), nous pouvons quand même offrir certaines accommodations gratuitement.

### 2.1 Accommodations gratuites

Les accommodations gratuites n'impliquent aucuns frais et peuvent être offertes par le CCNB sans que la personne étudiante n'ait à obtenir de financement externe. Il peut donc s'agir d'un prolongement de certains services gratuits offerts à la polyvalente selon les besoins manifestés. **Il est important de noter que les accommodations offertes ne peuvent pas aller à l'encontre des objectifs de cours.**

Voici quelques exemples d'accommodations gratuites :

- Temps supplémentaire lors des évaluations;
- Local sans distraction pour faire les évaluations;

- Logiciel de lecture disponible sur place pour les évaluations faites au Centre de soutien à l'apprentissage (centre d'examens);
- Utilisation de coquilles antibruit ou bouchons;
- Trousse d'accommodations universelles (ex.: paravents pour bloquer la vue);
- Outils de gestion du stress (ex: balles antistress);
- Modification de la mise en page des évaluations;
- Autres.

## 2.2 Accommodations nécessitant un financement

Les accommodations nécessitant un financement, quant à elles, impliquent des frais qui sont couverts par une source de financement extérieure au CCNB. Habituellement, ces fonds couvrent les diverses dépenses engendrées par les besoins d'accommodation de la personne étudiante. Le CCNB n'est donc pas impliqué dans la décision d'attribuer ou non des fonds à la personne étudiante; le CCNB ne joue qu'un rôle de soutien et d'accompagnement.

Comme les accommodations gratuites, **ces accommodations ne peuvent pas aller à l'encontre des objectifs de cours.**

Voici quelques exemples de ce type d'accommodations :

- Tutorat;
- Prise de note;
- Lecture;
- Achat de matériel spécialisé et de technologies adaptées selon la condition et/ou les besoins.

### 2.2.1 Étapes à suivre pour les accommodations nécessitant un financement

#### TRAVAIL NB

Que tu aies obtenu des services à l'école secondaire, que tu présentes un diagnostic et que ta documentation date de plusieurs années ou que tu as besoin d'une évaluation professionnelle pour identifier un trouble quelconque, nous t'encourageons à communiquer avec le bureau de Travail NB de ta région (<https://travailnb.ca/contact>). Tu pourras rencontrer une personne conseillère en emploi avec qui tu pourras discuter de tes besoins reliés à tes études collégiales.

Cette étape pourrait faciliter l'accès à des programmes financiers qui t'aideront à assumer les frais reliés aux accommodations coûteuses dont tu aurais besoin.

## PRÊTS ÉTUDIANTS

Si des accommodations nécessitent un financement externe, la subvention<sup>1</sup> fédérale des Services financiers pour étudiants permet d'accéder à des fonds. Pour y avoir accès, la personne étudiante doit obligatoirement faire une demande de prêts étudiants en faisant reconnaître son statut d'invalidité permanente.

Voici quelques informations pertinentes sur les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick:

- **Quand remplir ta demande?** : habituellement, fin mai/début juin.
- **Comment?** : à l'adresse [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca), cliquez dans la section à droite sur *Services financiers pour étudiants*, puis [Demande en ligne](#).
- **Documents nécessaires** : rapport d'évaluation psychoéducatrice et/ou formulaire d'évaluation médicale (selon la nature de l'invalidité permanente), demande d'information sur le programme d'étude (disponible à ton campus), rapport d'impôt (personnel ou du/des parent(s), selon la situation), numéro d'assurance sociale.
- **Important** : coche OUI à la question « *Avez-vous une invalidité permanente?* » (voir figure 1) et fournis la preuve de l'invalidité permanente aux Services financiers pour étudiants par télécopieur au 506-444-4333.


Figure 1. Déclaration d'invalidité permanente dans ta demande de prêts étudiants

**Étudiants ayant une invalidité permanente**

*La présente section sert à déterminer l'admissibilité à des bourses d'études.*

« Invalidité permanente » désigne une limitation fonctionnelle causée par un état d'incapacité physique ou mentale qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour participer à des études de niveau postsecondaire ou au marché du travail et dont la durée prévue est la durée de vie probable de celle-ci.

D'après cette définition, indiquer si vous vous considérez comme ayant une invalidité permanente et désirez être pris en considération pour les bourses d'études liées à l'invalidité.

  Oui  Non

Si tu as besoin de support pour compléter ta demande de prêts étudiants, tu peux communiquer avec un membre du registrariat du CCNB ([registrariat@ccnb.ca](mailto:registrariat@ccnb.ca)).

---

<sup>1</sup> Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente + Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente

Dès que tu obtiens ton **avis d'évaluation** des prêts étudiants attestant que la bourse canadienne pour étudiants présentant une invalidité permanente a été allouée ou non, **communique avec ta coordonnatrice ou ton coordonnateur d'inclusion** afin de l'informer. Cette information guidera les prochaines étapes.

## SUBVENTION

La subvention mentionnée dans ce présent document réfère à la **Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente**. Il s'agit d'une source de financement accordée par les [Services financiers pour étudiants](#), et non par le CCNB.

- Spécifiquement destinée aux personnes étudiantes ayant une invalidité permanente qui présentent un besoin financier d'au moins 1 \$ de prêt au fédéral.<sup>2</sup>
- Soutien à l'achat de technologies/matériels adaptés et de services d'appui (accommodations nécessitant un financement) afin de favoriser la réussite collégiale.

**Une partie de la demande de subvention doit être remplie par la coordonnatrice ou le coordonnateur d'inclusion.**

Lors de ta rencontre avec ta coordonnatrice ou ton coordonnateur d'inclusion :

- Une analyse des besoins sera faite pour identifier les équipements spécialisés et les services qui favoriseront ta réussite;
- Vous complétez ensemble la demande de subvention.

À la suite du dépôt de ta demande, ton dossier sera examiné par l'équipe des Services financiers pour étudiants et une décision sera rendue dans les 4 à 6 semaines suivantes.

Pour rejoindre les Services financiers pour étudiants: 1-800-667-5626

---

<sup>2</sup> Advenant le cas où tu n'obtiens aucun prêt fédéral, contacte ta coordonnatrice ou ton coordonnateur d'inclusion pour connaître les autres options.

## Annexe 1 : Aide-mémoire pour faciliter ta transition au CCNB

- Réfléchis aux **défis** que tu vis à l'école
- Réfléchis aux **besoins** d'accommodations que tu présentes
- Communique avec la [coordonnatrice ou le coordonnateur d'inclusion de ton campus](#) dès que possible afin d'évaluer ta situation
- Procure-toi une copie de ton **plan d'intervention** ou le **document des actions pédagogiques essentielles** dont tu bénéficiais (disponible à ton école)
- Procure-toi une copie des preuves médicales appropriées (rapport d'évaluation psychoéducationnelle, rapport psychologique, évaluation médicale, etc.) (disponible à ton école)\*

\*Si tu as besoin de te faire évaluer ou de renouveler ton rapport d'évaluation psychoéducationnelle :

- Communique avec une conseillère ou un conseiller à l'emploi de ta région (Travail NB) - [dpetlinfo@gnb.ca](mailto:dpetlinfo@gnb.ca)
- Complète ta **demande de prêts étudiants** en [cliquant ici](#) en n'oubliant pas de cocher OUI à la question portant sur ton « *invalidité permanente* » et en fournissant les preuves médicales appropriées (rapport d'évaluation psychoéducationnelle, rapport psychologique, évaluation médicale, etc.)

**Pour toutes questions, n'hésite pas à communiquer avec ta coordonnatrice ou ton coordonnateur d'inclusion.**

## Annexe 2 : Coordonnées des coordonnatrices ou coordonnateurs d'inclusion par campus

Tableau 1. Coordonnées des coordonnatrices ou coordonnateurs d'inclusion

Campus	Coordonnatrices ou coordonnateurs d'inclusion (CI)
<b>Bathurst</b>	<b>Nadia Morais (rue du Collège)</b> Courriel : <a href="mailto:nadia.morais@ccnb.ca">nadia.morais@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-547-2165  <b>Guylaine Leblanc (Youghall)</b> Courriel : <a href="mailto:guylaine.leblanc@ccnb.ca">guylaine.leblanc@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-252-4491
<b>Campbellton</b>	<b>Katie Perron</b> Courriel : <a href="mailto:katie.perron@ccnb.ca">katie.perron@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-789-2959
<b>Dieppe</b>	<b>Vanessa Léger</b> Courriel : <a href="mailto:vanessa.leger@ccnb.ca">vanessa.leger@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-229-4546  <b>Denise Duguay</b> Courriel : <a href="mailto:denise.duguay@ccnb.ca">denise.duguay@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-856-3905
<b>Edmundston</b>	<b>Shanie Gagnon</b> Courriel : <a href="mailto:shanie.gagnon@ccnb.ca">shanie.gagnon@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-735-2259
<b>Péninsule acadienne</b>	<b>Carole Gautreau</b> Courriel : <a href="mailto:carole.gautreau@ccnb.ca">carole.gautreau@ccnb.ca</a> Téléphone : 506-336-3290